

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des armées
Office national des anciens combattants
et victimes de guerres

Arrêté du 11 mai 2021 portant délégation de signature (Office national des anciens combattants et victimes de guerre)

La directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, notamment ses articles L. 611-6, L.612-11, L. 612-6, L. 612-7, R. 612-11, R. 612-12 et R. 613-1 ;

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment son article 133 ;

Vu le décret du 21 août 2019 portant nomination de la directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre – Mme PEAUCELLE-DELELIS (Véronique) ;

Vu le décret n° 2009-574 du 20 mai 2009 modifié autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil d'établissements publics placés sous sa tutelle ;

Vu le décret n° 2020-1172 du 25 septembre 2020 relatif à la suppression du service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre implanté en Tunisie ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2009 relatif à l'application du décret n° 2009-574 du 20 mai 2009 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil d'établissements publics placés sous sa tutelle ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2014 modifié portant définition et fixant la liste des hauts lieux de la mémoire nationale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 20 février 2020 portant désignation des autorités habilitées à signer les marchés passés par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu l'arrêté du 9 mars 2021 fixant l'organisation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre;

Arrête :

Arrête :

TITRE I^{ER}
DISPOSITIONS GENERALES

Article I^{er}

Délégation permanente est donnée au Général Eric MAURY, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, documents, décisions, conventions, en dehors de toute transaction.

Article 2

Délégation permanente est donnée à Mme Michèle Robinson, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, documents, décisions, conventions, en dehors de toute transaction, sous réserve des titres V, VII, VIII et XI du présent arrêté et des dispositions de l'arrêté du 20 février 2020 susvisé.

TITRE II

**DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA
DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION
DES PERSONNELS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE, AUTRES QUE LES PERSONNELS CIVILS DU MINISTERE
DES ARMEES, AINSI QU'EN MATIERE D'ACCUEIL DES APPELES DU SERVICE
UNIVERSEL**

Article 3

Délégation permanente est donnée à Mme Michèle Robinson, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous documents, actes d'administration et de gestion des personnels de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre autres que les personnels civils du ministère des armées, à l'exclusion :

1°) des conventions de stage non rémunéré d'une durée inférieure à deux mois permettant l'accueil d'étudiants ou de scolaires, des missions de réservistes civiques, dont la délégation de signature est confiée, chacun en ce qui le concerne :

- aux chefs de secteur dont les noms figurent en annexe 1 du présent arrêté ;
- à M. Antoine Grande, chef du département de la mémoire et de la citoyenneté, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, dans la limite de leurs attributions, aux directeurs des hauts lieux de la mémoire nationale dont les noms figurent en annexe 2 du présent arrêté ;
- aux autres chefs de départements et de missions ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à leurs éventuels adjoints. Leurs noms figurent en annexe 3 du présent arrêté ;
- aux directeurs des services de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ou, en cas d'absence ou d'empêchement des directeurs concernés, à leurs éventuels adjoints. Leurs noms figurent en annexe 2 du présent arrêté ;

2°) des contrats, des décisions de recrutement ainsi que des actes de gestion des agents non titulaires de droit local, dont la délégation de signature est confiée aux directeurs des services de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre implantés au Maghreb ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à leurs adjoints. Leurs noms

figurent en annexe 2 du présent arrêté ;

3°) des conventions d'accueil des appelés du service national universel dont la délégation est confiée aux directeurs des services de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ou, en cas d'absence ou d'empêchement des directeurs concernés, à leurs éventuels adjoints. Leurs noms figurent en annexe 2 du présent arrêté ;

4°) des décisions portant sanction disciplinaire.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, la délégation prévue à l'alinéa 1^{er} de l'article 3 est donnée à M. Philippe Gourgues, chef du département des ressources humaines.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, de M. Philippe Gourgues, la délégation prévue à l'alinéa 1^{er} de l'article 3 est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Gautier Fichet, adjoint au chef de département des ressources humaines.

TITRE III

DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION À L'ÉGARD DES PERSONNELS CIVILS DU MINISTÈRE DES ARMÉES AFFECTÉS AUPRÈS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Article 6

En application de l'article 2 de l'arrêté du 20 mai 2009 susvisé, délégation permanente est donnée à Mme Michèle Robinson, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, les actes énumérés aux A et B de l'article 1^{er} de cet arrêté, à l'exclusion des décisions portant sanction disciplinaire.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, la délégation prévue à l'article 6 est donnée à M. Philippe Gourgues, chef du département des ressources humaines.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, et de M. Philippe Gourgues, la délégation prévue à l'article 6 est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Gautier Fichet, adjoint au chef de département des ressources humaines.

TITRE IV
DISPOSITIONS SPECIALES EN MATIERE COMPTABLE ET FINANCIERE

Article 9

Délégation permanente est donnée à Mme Michèle Robinson, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, documents, décisions et conventions, en dehors de toute transaction, en matière comptable et financière.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, la délégation prévue à l'article 9 est donnée, chacun en ce qui le concerne, à M. Frantz-Eric Leloup, chef du département des finances et de l'évaluation et à Monsieur Philippe Gourgues, chef du département des ressources humaines.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, et de M. Frantz-Eric Leloup, la délégation prévue à l'article 9 est donnée, chacun en ce qui le concerne, à M. Fabrice Guinart, chargé de mission pour le budget et à M. Erwan Tanguy, chargé de mission pour les engagements

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, et de M. Philippe Gourgues, la délégation prévue à l'article 9 est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Gautier Fichet, adjoint au chef de département des ressources humaines.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, de M. Frantz-Eric Leloup et de M. Erwan Tanguy, la délégation prévue à l'article 9 est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Thierry Bourdeu, adjoint au chargé de mission pour les engagements.

TITRE V
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA
DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE DE CARTES ET TITRES, D'INDEMNITÉS
ET PÉCULES, DE MENTIONS « MORT POUR LA FRANCE » ET « MORT EN
DÉPORTATION », D'ACTES DE DÉCÈS ET DE DISPARITION LIÉS À LA
DÉPORTATION, DE RETRAITE DU COMBATTANT ET DE PÈLERINAGES

Article 13

Délégation permanente est donnée à M. Franck Leconte, chef du département reconnaissance et réparation, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale :

1°) les décisions relatives aux cartes et titres mentionnées au 1° de l'article R. 612-11 du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, et aux indemnités et pécules qui y sont rattachés ;

2°) les décisions relatives aux pécules liés à l'état de prisonnier de guerre ;

- 3°) les décisions relatives à l'attribution de la mention « Mort pour la France » et de la mention « Mort en déportation » et à la prise en compte des frais de voyage sur les tombes ou les lieux de crimes ;
- 4°) les actes de décès ou de disparition liés à la déportation ;
- 5°) les décisions relatives à la retraite du combattant ;
- 6°) les requêtes et mémoires contentieux résultant de l'ensemble de ces décisions ;
- 7°) les requêtes et mémoires portant sur les contentieux résultant de l'application des dispositions de l'article R. 612-12 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, sans préjudice des dispositions du deuxième alinéa de l'article 18.
- 8°) les décisions de rejet des cartes mentionnées aux articles L.251-1 et suivants du CPMIVG. »

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Leconte, la délégation prévue à l'article 13 est accordée à Mme Isabelle Mascetti, adjointe au chef du département reconnaissance et réparation, sous réserve de l'alinéa 2 du présent article.

Article 15

Délégation permanente est donnée aux directeurs des services de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, dont les noms figurent en annexe 2 du présent arrêté, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, chacun en ce qui le concerne, les décisions relatives à la délivrance des cartes mentionnées aux articles L.251-1 et suivants du CPMIVG.

TITRE VI

DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE DE TRANSFERT ET DE RESTITUTION DE CORPS, DE GARDE ET DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTRETIEN ET DE LA RENOVATION DES SEPULTURES DE GUERRE ET DES HAUTS LIEUX DE LA MEMOIRE NATIONALE

Article 16

Délégation permanente est donnée à Mme Michèle Robinson, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, à l'exclusion des actes et documents relevant de la commande publique régis par l'article 2 de l'arrêté du 20 février 2020 susvisé, tous actes, documents et décisions relatifs :

- 1°) à la garde et à la mise en œuvre de l'entretien et de la rénovation des sites énumérés à l'article 2 de l'arrêté du 20 mars 2014 susvisé ;
- 2°) à la garde et à la mise en œuvre de l'entretien et de la rénovation des cimetières nationaux et des carrés spéciaux des cimetières communaux ;
- 3°) au transfert et à la restitution de corps.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson la délégation prévue à l'article 16 est accordée à Mme Audrey Paolasini, cheffe de mission pour l'entretien et la rénovation des hauts lieux de la mémoire nationale et des sépultures de guerre.

Article 18

Indépendamment des dispositions précitées du présent titre, délégation permanente est donnée aux directeurs des services de proximité implantés au Maghreb, dont les noms figurent en annexe 2 du présent arrêté, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, chacun en ce qui le concerne, à l'exclusion des actes et documents relevant de la commande publique régis par l'article 2 de l'arrêté du 20 février 2020 susvisé, tous actes, documents et décisions relatives :

1°) à la garde et à la mise en œuvre de l'entretien et de la rénovation des nécropoles situées au Maghreb ;

2°) au transfert et à la restitution des corps ;

3°) à la prise en compte des frais de pèlerinage sur les tombes.

TITRE VII

DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE DE GESTION DES DOSSIERS DE RAPATRIÉS ET D'ANCIENS MEMBRES DES FORMATIONS SUPPLÉTIVES AYANT SERVI EN ALGÉRIE

Article 19

Délégation permanente est donnée à M. Yann Le Troquer, chef du bureau central des rapatriés, à l'effet de signer tous documents et décisions, dans la limite de ses attributions.

Délégation permanente est également donnée à M. Yann Le Troquer, chef du bureau central des rapatriés, à l'effet de signer les requêtes et mémoires contentieux résultant des mesures prises en faveur des enfants de harkis et de l'allocation viagère instituée par l'article 133 de la loi du 29 décembre susvisée.

Article 20

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Le Troquer, la délégation prévue au premier alinéa de l'article 19 est donnée, dans la limite de leurs attributions, à M. Pascal Pellerin, adjoint au chef du bureau central des rapatriés chargé des actions mémorielles, et à Mme Emmanuelle Bruno, adjointe au chef du bureau central des rapatriés chargé de la solidarité.

TITRE VIII
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA
DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE DE SOLIDARITE

Article 21

Délégation permanente est donnée à Mme Emmanuelle Double, cheffe du département de la solidarité, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, les décisions relatives :

1°) aux aides attribuées au titre du Bleu et de France ;

2°) aux aides de reconversion professionnelle ;

3°) aux autres aides attribuées aux pupilles de la Nation et aux ressortissants résidant à l'étranger ;

4°) aux aides attribuées à titre exceptionnel.

Article 22

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle Double, la délégation prévue à l'article 21 est donnée, chacun en ce qui le concerne, à Mme Pascale Fouret, chargée de mission pour la coordination de l'action sociale, à M. Cyril Jozefiak, chargé de mission pour l'accompagnement et la reconversion des blessés et à Mme Pascale Puig, chargée de mission pour les victimes d'attentat.

Article 23

Indépendamment des dispositions précitées du présent titre, délégation permanente est donnée aux directeurs des services de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, dont les noms figurent en annexe 2 du présent arrêté, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, chacun en ce qui le concerne, les décisions d'attribution et de rejet des prêts, subventions et aides attribuées aux ressortissants dans le cadre de la politique d'action sociale ainsi que des aides attribuées au titre du Bleu et de France, préalablement validées par le département de la solidarité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Article 24

Indépendamment des dispositions précitées du présent titre, délégation permanente est donnée aux directeurs des services de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes, dont les noms figurent en annexe 2 du présent arrêté, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, chacun en ce qui le concerne, les actes et documents relatifs à la gestion de l'accès à la fonction publique par la voie des emplois réservés ainsi que les actes, documents et conventions portant sur la gestion des prestations de soins et d'appareillage et sur l'organisation des expertises médicales mentionnées aux 1° et 2° de l'article L. 611-6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

TITRE IX
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA
DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE PATRIMONIALE ET EN MATIERE DE
PRISE EN CHARGE DES FRAIS PROFESSIONNELS

Article 25

Délégation permanente est donnée à Mme Michèle Robinson, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, documents et décisions relatifs aux matières énumérées au présent titre.

Article 26

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Robinson, la délégation prévue à l'article 25 est donnée à M. Pascal Gallien, chef du département de l'immobilier, des archives et des services communs, dans la limite de 10 000 euros.

TITRE X
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA
DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Article 27

Délégation permanente est donnée à Mme Michèle Robinson, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, documents, conventions et décisions relatifs aux matières énumérées au présent titre, à l'exclusion des conventions de médecine de prévention dont la signature est déléguée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs de secteur dont les noms figurent en annexe 1 du présent arrêté.

TITRE XI
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX POUVOIRS DETENUS PAR LA
DIRECTRICE GENERALE EN MATIERE DE MEMOIRE

Article 28

Délégation permanente est donnée à M. Antoine Grande, chef du département de la mémoire et de la citoyenneté, à l'effet de signer dans le cadre exclusif du département qu'il dirige les conventions ne comportant aucune clause financière.

Article 29

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Grande, la délégation prévue à l'article 28 est donnée à Mme Laura Garnier, adjointe au chef du département de la mémoire et de la citoyenneté.

Article 30

Délégation permanente est donnée aux directeurs des services de proximité dont les noms figurent en annexe 2 du présent arrêté à l'effet de signer les conventions relatives à la dévolution des drapeaux associatifs.

TITRE XII DISPOSITIONS FINALES

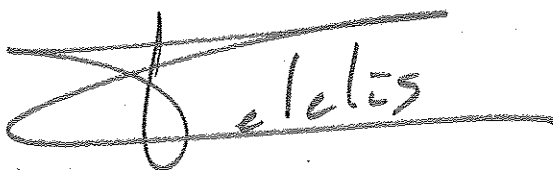
Article 31

L'arrêté du 20 février 2020 portant délégation de signature (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) est abrogé.

Article 32

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ONACVG et affiché dans ses locaux.

Fait le 11 mai 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Peaucelle-Delelis', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

V. PEAUCELLE-DELELIS.

ANNEXE 1.

SECTEURS CONCERNÉS	NOM DES CHEFS DE SECTEUR
Marseille (13)	Corinne SECQUEVILLE
Tours (37)	Jacky AUBER LAOU-HAP
Suippes-Verdun (51-55)	Stéphane JOCQUEL
Metz – Sarrebourg (57)	Alain REIMEL
Raon-Colmar (88-68)	Sébastien JACQUOT
Villeurbanne (69)	Michel LESTRADE
Bray-sur-Somme (80)	Olivier QUINTIN
Bordeaux (33)	Jim PONTY

ANNEXE 2.

NOMS DES DIRECTEURS	LIEU D'AFFECTION	AGENTS COMPÉTENTS en cas d'absence ou d'empêchement des directeurs
Services départementaux et territoriaux		
Nathanaël BOISSON	Service départemental de l'Ain	
Hélène LUISIN	Service départemental de l'Aisne	
Emmanuel DUFOUR	Service départemental de l'Allier	
Abderahmen MOUMEN	Service départemental des Alpes-de-Haute-Provence	
Brigitte PREAU	Service départemental des Hautes-Alpes	
Rémy GIACCHERO	Service départemental des Alpes-Maritimes	
Laurent LEGENDRE	Service départemental de l'Ardèche	
Marie-Agnès HYON-PAUL	Service départemental des Ardennes	
Eric PERIN	Service départemental de l'Ariège	
Sébastien TOUFFU	Service départemental de l'Aube	
Jean-Emmanuel PROST	Service départemental de l'Aude	
Caroline CREPON-PILLONE	Service départemental de l'Aveyron	
Pascal COGET	Service départemental des Bouches-du-Rhône	
Thomas POUTY	Service départemental du Calvados	
Messaline SCHULTZ	Service départemental du Cantal	
Yannick DEPORT	Service départemental de la Charente	
Claudine KERVELLA	Service départemental de la Charente-Maritime	
Claude VIGOUREUX	Service départemental du Cher	

Xavier KOMPA	Service départemental de la Corrèze	
Jacques VERGELLATI	Service départemental de la Corse-du-Sud	
Marguerite MONDOLONI	Service départemental de Haute-Corse	
Bruno DUPUIS	Service départemental de la Côte-d'Or	
Guillaume LE MEUR	Service départemental des Côtes-d'Armor	
Amaury BOUCHER DE LA RUPELLE	Service départemental de la Creuse	
Caroline AUDARD	Service départemental de la Dordogne	
Jean-Yves MONNIN	Service départemental du Doubs	
Frank TISON	Service départemental de la Drôme	
Anne-Marie COFFI	Service départemental de l'Eure	
Pierre COLSON	Service départemental de l'Eure-et-Loire	
Sylvain LE BERRE	Service départemental du Finistère	
Myriam MARTINEZ	Service départemental du Gard	
Renaud SCHOUVER	Service départemental de Haute-Garonne	
Olivier DUPONT	Service départemental du Gers	
Ludovic BANAS	Service départemental de la Gironde	
Nathalie MARSAA	Service départemental de l'Hérault	
Antoine RODRIGUEZ	Service départemental de l'Ille-et-Vilaine	
Frantz ROY	Service départemental de l'Indre	
Anne DEGRIECK	Service départemental de l'Indre-et-Loire	
Cécile CLERY-BARRAUD	Service départemental de l'Isère	

Isabelle OULA	Service départemental du Jura	
Paul DE ANDREIS	Service départemental des Landes	
Aude VALERY-AURUS	Service départemental du Loir-et-Cher	
Julien FARGETTAS	Service départemental de la Loire	
Matthieu LE VERGE	Service départemental de la Haute-Loire	
Evelyne PINTHIER	Service départemental de la Loire-Atlantique	
Gérald MARBOIS	Service départemental du Loiret	
Marc PARAIRE	Service départemental du Lot	
Sandrine BRU	Service départemental du Lot-et-Garonne	
David DAVATCHI	Service départemental de la Lozère	
Sylvère VESNIER	Service départemental du Maine-et-Loire	
Benoît LUC	Service départemental de la Manche	
Antoine CARENJOT	Service départemental de la Marne	
Raphaël MERCIER	Service départemental de la Haute-Marne	
Bruno D'ARDHUY	Service départemental de la Mayenne	
Alain PERELLO	Service départemental de Meurthe-et-Moselle	
Cédric SCHWINDT	Service départemental de la Meuse	
Anne GESLIN-FERRON	Service départemental du Morbihan	
Juliette ROY	Service départemental de la Moselle	
Nicolas ROBERT	Service départemental de la Nièvre	
Benoît ODELOT	Service départemental du Nord	
Jean-François ODENT	Service départemental de l'Oise	

Magali OZOUF	Service départemental de l'Orne	
Fanny BOURDET	Service départemental du Pas-de-Calais	
Isabelle BOUEIX	Service départemental du Puy-de-Dôme	
Jean-François VERGEZ	Service départemental des Pyrénées-Atlantiques	
Bruno MONTAGNOL	Service départemental des Hautes-Pyrénées	
Laurence ARESU-BERTIN	Service départemental des Pyrénées-Orientales	
Jean PILLERI	Service départemental du Bas-Rhin	
Muriel BURGER	Service départemental du Haut-Rhin	
Magali MOLINA	Service départemental du Rhône	
François ESCHBACH	Service départemental de la Haute-Saône	
Thomas BRUGGER	Service départemental de la Saône-et-Loire	
Michel PASCOT	Service départemental de la Sarthe	
Patrick LE CUPPRE	Service départemental de la Savoie	
Jordi ECHE-PUIG	Service départemental de la Haute-Savoie	
André RAKOTO	Service départemental de Paris	
Clarisse CHEVALIER	Service départemental de la Seine-Maritime	
Pierre NAURA	Service départemental de la Seine-et-Marne	
Eric WARNANT	Service départemental des Yvelines	
Stéphanie SAVARIT	Service départemental des Deux-Sèvres	
Frédéric BUREAU	Service départemental de la Somme	
Eric COUPAYE	Service départemental du Tarn	
Maxime SAINT-GERMES	Service départemental du Tarn-	

	et-Garonne	
Jérôme GUERVIN	Service départemental du Var	
Patrick ANNE	Service départemental du Vaucluse	
Franck MERZ	Service départemental de la Vendée	
Olivier SASTRE	Service départemental de la Vienne	
Jérôme DURIX	Service départemental de la Haute-Vienne	
Yann BIGNON	Service départemental des Vosges	
Georges GINER	Service départemental de l'Yonne	
Stéphane LEROY	Service départemental du Territoire de Belfort	
Jean-Valère BALDACCHINO	Service départemental de l'Essonne	
Jean-Baptiste ROMAIN	Service départemental des Hauts-de-Seine	
Laurence HADJ-BOAZA	Service départemental de la Seine-Saint-Denis	
Laëtitia AOUICHAT	Service départemental du Val-de-Marne	
Véronique LEFEVRE	Service départemental du Val-d'Oise	
Delphine SERBER	Service départemental de la Guadeloupe	
Patrick KOLLELA	Service territorial de la Martinique	
Stéphanie DESPAUX	Service territorial de la Guyane	
Thierry PINCEMAILLE	Service départemental de la Réunion	
Nathalie BOROTRA	Service de Saint-Pierre-et-Miquelon	
Philippe LEYDET	Service territorial de Polynésie Française	
Jean-Paul LEXTRAIT	Service territorial de Nouvelle-Calédonie	

Services en Afrique du Nord		
Jérôme PEDARROS	Service de l'Office en Algérie	Xavier ROMMEL
Muriel BAGGIO	Service de l'Office au Maroc	Baskar ROSAZ
Hauts lieux de la mémoire nationale		
Guillaume D'ANDLAU	Centre européen du résistant déporté (Bas-Rhin)	
Aurélie DESSERT	Mémorial de la prison de Montluc (Rhône)	
Jean-Baptiste ROMAIN	Le Mont-Valérien (Hauts-de-Seine), le mémorial des martyrs de la déportation (Paris), le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Paris), le Monument aux Morts pour la France en opérations extérieures (Paris)	
Jérôme GUERVIN	Le mémorial du débarquement de Provence (Var), le mémorial des guerres d'Indochine (Var)	

ANNEXE 3.

<u>DEPARTEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</u>	<u>NOM DES CHEFS DE DEPARTEMENT MENTIONNES À L'ARTICLE 3</u>
DEPARTEMENT RECONNAISSANCE ET REPARATION	Franck LECONTE adjointe : Isabelle MASCETTI
DEPARTEMENT DE LA MEMOIRE ET DE LA CITOYENNETE	Antoine GRANDE adjointe : Laura GARNIER
DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE	Emmanuelle DOUBLE
DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Philippe GOURGUES
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'EVALUATION	Frantz-Eric LELOUP
DEPARTEMENT DE L'IMMOBILIER, DES ARCHIVES ET DES SERVICES COMMUNS	Pascal GALLIEN
AGENCE COMPTABLE	Philippe LEHIDEUX
DEPARTEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL ET DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS	Patrick BARRE
DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION ET DU BLEUET DE FRANCE	Paul HESSENBRUCH
DEPARTEMENT DES ACHATS	Audrey PAOLASINI
DEPARTEMENT DE L'INFORMATIQUE	Christophe MERCIER